



Critères de sélection

Votre demande est recevable si :

- le formulaire de candidature
 - est rédigé dans la langue du formulaire
 - est rempli complètement
 - est introduit dans les délais prévus
- le porteur/responsable du projet
 - est âgé de plus de 18 ans
 - est établi et développe le projet en Belgique
- le projet
 - est un projet non commercial d'intérêt général.

Parmi les dossiers recevables, le jury effectuera sa sélection en fonction des critères suivants :

- L'organisation accompagne en Belgique des jeunes vulnérables entre 6 et 25 ans en vue d'élargir leurs compétences numériques. Il peut s'agir d'un accompagnement portant sur les compétences numériques de base, sur des compétences numériques plus avancées (codage, programmation,...) ou sur l'éducation aux médias.
- Avec ce projet, l'organisation développe une stratégie plus large visant à mieux accompagner les jeunes sur le numérique en renforçant ses activités éducatives en la matière afin d'accroître leur participation à la société.
- Le projet est réalisable, il a donc été suffisamment préparé et mis au point : les objectifs, le(s) groupe(s) cible(s), les moyens et le planning ont été précisés. Les partenariats entre organisations sont fortement encouragés ainsi que le travail en réseau avec les acteurs sociaux locaux et les acteurs de l'inclusion numérique au sens large. Les projets prévoient la maintenance du matériel afin de le pérenniser dans le temps.
- La préférence est donnée à des approches innovantes, aptes à inspirer d'autres projets. Le potentiel d'impact et la qualité de l'accompagnement pour améliorer la situation des personnes confrontées aux inégalités numériques sont pris en compte par le jury.
- Si un soutien financier pour les frais de démarrage est demandé, celui-ci est argumenté, réaliste et proportionnel au nombre d'ordinateurs demandés (maximum 50 euros par ordinateur demandé).

Pour pouvoir être sélectionné, votre projet doit satisfaire de façon significative à ces différents critères. Veuillez dès lors à montrer clairement, dans la présentation de votre action, comment votre projet y répond. La partie 'budget' doit être complétée même si aucun soutien financier n'est demandé.